

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet d'aménagement de la zone d'activités au lieu-dit La Pérauderie
sur le territoire de la commune de Parçay-Meslay

Il sera procédé **du lundi 19 janvier 2026 à 9H00 au lundi 16 février 2026 à 17H00** à une enquête publique conjointe en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement d'une zone d'activités sur la commune de Parçay-Meslay.

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone d'environ 30,7 hectares du lieu-dit « La Pérauderie ».

L'enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, la demande de permis d'aménager, et le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Parçay-Meslay. Le dossier contient une étude d'impact et a fait l'objet d'un avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale n°2025-5314 le 19 septembre 2025.

Le dossier d'enquête sera consultable durant toute la période de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la mairie de Parçay-Meslay (58, rue de la Mairie à Parçay-Meslay), siège de l'enquête.

Il sera également consultable à tout moment sur le site internet suivant : www.registre-dematerialise.fr/6960/

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet :

- sur le registre dématérialisé accessible via le site dédié : www.registre-dematerialise.fr/6960/
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-6960@registre-dematerialise.fr
- sur un registre déposé en mairie de la commune de Parçay-Meslay
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie de Parçay-Meslay (58, rue de la Mairie – 37 210 Parçay-Meslay).

Monsieur Francis LERE, commissaire enquêteur désigné pour mener l'enquête publique, se tiendra à la disposition du public à la **salle Saint-Pierre (2, rue de la Sablonnière à Parçay-Meslay)** :

- **le lundi 19 janvier 2026 de 9H à 12H**
- **le mardi 27 janvier 2026 de 9H à 12H**
- **le jeudi 5 février 2026 de 14H à 17H**
- **le lundi 16 février 2026 de 14H à 17H**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des informations peuvent être demandées auprès des pétitionnaires. Les demandes seront adressées :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : mhalmeida@ax-dev.eu (demandes d'autorisation environnementale et du permis d'aménager) et ep.plu.parcay-meslay@tours-metropole.fr (révision allégée du plan local d'urbanisme).
- par courrier postal à l'adresse suivante : SAS AMENAGEMENT PARÇAY MESLAY – 83, rue de La Boétie – 75 008 PARIS (demandes d'autorisation environnementale et du permis d'aménager) et TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – 60, avenue Marcel Dassault – CS 30 651 – 37 206 TOURS Cedex 3 (révision allégée du plan local d'urbanisme).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire et en mairie de Parçay-Meslay pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire, autorité compétente, statuera sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et sur le permis d'aménager.

Tours Métropole Val de Loire est l'autorité compétente pour approuver la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Parçay-Meslay.